

REUNION DU COMITE DE VIGILANCE CONTRE LA MALTRAITANCE  
du 22 Novembre 2007.

Compte-rendu rédigé par la secrétaire de séance : Melle GIMER A.C.

Membres présents : Françoise Desimpel, Directrice.  
Docteur Opoczynski, Médecin coordinateur.  
Francette Lamarre, Infirmière référente.  
Martine Martinelli, Aide soignante.  
Anita Emery, Aide soignante.  
Sophie Queriaux, Auxiliaire de vie.  
Emmanuelle Litolff, Secrétaire de bureau.  
Madame Andrée Affigliati, Représentante des familles.  
Anne-Cécile Gimer, Psychologue.

Bienvenue aux nouveaux participants :

Martine s'est rendue dans les deux services de l'établissement qui ne participent pas à ce groupe de travail pour sensibiliser le personnel. Sophie, qui intervient en tant qu'auxiliaire de vie dans le secteur « Les Violettes-Les Coquelicots », s'est montrée très enthousiaste. Elle précise souhaiter s'améliorer au quotidien. En revanche, aucun agent du secteur « Les Bleuets » n'a souhaité se joindre à nous.

Au final, ce groupe de travail regroupe le Docteur Opoczynski, Francette Lamarre, Martine Martinelli, Anita Emery, Sophie Queriaux, Emmanuelle Litolff, Madame Andrée Affigliati et Anne-Cécile Gimer. La directrice de l'établissement, Françoise Desimpel, anime ce groupe de travail.

La participation à ce groupe de travail implique un certain engagement. Il est nécessaire de participer régulièrement pour construire un tel travail. On ne peut avancer que si notre travail est régulier, ce qui permet également de créer une ambiance. Il est certain que c'est une contrainte dans l'organisation du travail et de sa vie personnelle, mais c'est à ce prix que l'on avance.

Point sur le contact des personnes ressources :

- Manue a contacté Madame Andrée Affigliati, fille de Monsieur André Perroud qui a été accueilli au sein de l'établissement du 17 Octobre 2002 au 3 Novembre 2006. Elle a accepté de se joindre à notre réflexion, et a rejoint le groupe de travail dès la deuxième rencontre.
- Le contact avec Madame Aline Sénéchal s'est révélé négatif. Cette dernière, qui occupe désormais un poste de Directrice, a dû restreindre ses activités extra professionnelles.
- Le Docteur Opoczynski a contacté Monsieur Drouot, Maire de Mairy sur Marne, et Madame Menou Jacquin, responsable Famille Rurale, qui acceptent de participer à notre réflexion. Ils seront conviés une fois que notre travail de définition sera terminé afin de juger de sa pertinence.
- Madame Marie-Agnès Crosnier n'a pu, pour des raisons médicales, se joindre à nous pour cette deuxième rencontre. Compte tenu de son départ en retraite le 31 janvier 2008, elle ne pourra s'impliquer au sein de notre groupe de travail. Aucun de ses collègues ne peut, non plus, se joindre à notre réflexion à l'heure actuelle. Toutefois, elle nous encourage vivement dans notre démarche.

Nom de baptême du comité :

Les membres du comité ont réfléchi et formulent plusieurs propositions :

- ❖ Manue propose « CLOVICE contre la Maltraitance ». Elle souhaite que le terme de « maltraitance » soit visible dans notre appellation. Compte tenu que nous souhaitons réfléchir sur la maltraitance, il est important d'appeler les choses par leur nom.
- ❖ Martine propose « MAL'T 07 », le chiffre représentant l'année de départ de notre réflexion.
- ❖ Le Docteur Opoczynski suggère : « CLOVI.Maltraitance ».
- ❖ Au final, l'assemblée choisi : « CLOVI.MALT » à l'unanimité.

Travail de définition :

Nous sommes partis des définitions proposées par Martine.

La personne vulnérable :

Au départ :

*« C'est une personne en état de faiblesse, privée partiellement ou totalement de moyens ou de statuts. Les personnes qui reçoivent de l'aide sont perçues le plus souvent comme des bénéficiaires et non comme des acteurs ou des partenaires ce qui amène à un aveu d'impuissance. »*

*« C'est une personne en état de faiblesse, privée partiellement ou totalement de ses capacités physiques, psychiques ou sociales. Son incapacité totale ou partielle la contraint à se soumettre au pouvoir de l'autre. »*

Au final :

*« C'est une personne en état de faiblesse, privée partiellement ou totalement de ses capacités physiques, psychiques ou sociales. Son incapacité totale ou partielle peut la soumettre au pouvoir de l'autre. Sa faiblesse peut faire qu'elle n'ait pas la possibilité d'échapper au pouvoir qui s'exerce sur elle. »*

La maltraitance :

*« C'est une maladie de la tolérance. L'acte maltraitant est un acte volontaire, répété, dont le but conscient ou inconscient est de nuire, physiquement, psychiquement ou socialement. L'acte maltraitant n'a pas de définition juridique, contrairement à un viol qui lui est qualifié de crime. Il est parfois difficile de démêler le vrai du faux. A savoir que la violence exercée à l'encontre d'une personne vulnérable prive celle-ci de son droit à rester humain, prive également celle-ci de sa liberté d'être et d'agir, de son statut d'être social. Dès qu'il y a atteinte à l'image de soi, le respect de la personne n'est plus accordé. »*

Solution :

*« Nous devons considérer autrui comme soi-même, dans le cas contraire, cela ouvre la porte à toutes les violences, de la vexation à la torture. »*

Il est extrêmement difficile de définir une telle notion sans se baser sur des exemples. Il faut définir les domaines que peut couvrir la maltraitance et ses niveaux de gravité. Par ailleurs, il ne faut pas négliger les capacités de résilience des personnes âgées vulnérables qui masquent la gravité sans pour autant atténuer la faute. Enfin, il est important de faire la part des choses entre la maltraitance active (qui renvoie à la volonté d'agir et donc de faire du mal) de la maltraitance passive (qui renvoie aux oublis et autres omissions).

*En résumé :*

La prochaine rencontre est fixée au Jeudi 24 Janvier 2008 à partir de 19h jusqu'aux environs de 21h. Il semble pertinent de se fixer une limite pour que notre réflexion puisse rester productive.

Chacun doit réfléchir à définir la maltraitance en listant des situations à classer selon le domaine concerné. Il faudra s'attacher à préciser où est la maltraitance et dire pourquoi de telles attitudes peuvent exister. Cette démarche permettra d'aboutir à une définition qui sera la nôtre.